



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

PRESIDENCE : Mme la Vice-Présidente

DELIBERATION N°36

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Nathalie CHEVILLARD

POUVOIR(S) : Néant

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : R&M- BUDGET - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
D'EXPLOITATION 2025 DES BUDGETS ANNEXES**

Les articles R314-22, R.314-51 et R.314-73 du Code de l'Action Sociale et des familles relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière ainsi qu'aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux stipulent que :

- Le Conseil d'Administration fixe par délibération, une ou plusieurs propositions d'affectation des résultats de chaque budget annexe,
- L'affectation des résultats pour lesdits établissements est décidée par l'autorité de tarification.

Les résultats d'exploitation 2025 des budgets annexes sont les suivants :

- **Le Sans Souci : 8 107,68 €**
- **Le Chêne de Mérindol : 57 518,77 €**
- **Le SSIAD/ESA : 251 251,46 €** répartis comme suit :
 - 270 866,23 € pour le SSIAD
 - -19 614,77 € pour l'ESA
- **Le PIS : - 13 730,43 €** (résultat déficitaire)
- **Le Service d'Aide à Domicile : 7 983,77 €**

Pour les besoins de financement des établissements, il vous est demandé de proposer l'affectation des résultats d'exploitation 2025 des budgets annexes comme suit :

- **Le Sans-Souci : 8 107,68 €** affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002)
- **Le Chêne de Mérindol : 57 518,77 €** affectés de la manière suivante :

- 30 000,00 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte 10686)
- 27 518,77 € au financement des mesures d'exploitation (compte R-002)
- **Le SIAD/ESA** : 251 251,46 € affectés de la manière suivante :
 - SIAD : 270 866,23 €, excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (compte 10685),
 - ESA : -19 614,77 €, couverture du déficit par une reprise sur la réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte 106868) pour un montant de 19 614,77 €,
- **Le PIS** : - 13 730,43 € : il est proposé de couvrir ce déficit par une reprise sur la réserve de compensation des déficits d'exploitation (compte 106868) pour un montant de 13 730,43 €. Après reprise de cette réserve, le résultat d'exploitation est ramené à zéro. En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du de résultat.
- **Le Service d'Aide à Domicile** : 7 983,77 € affectés au financement des mesures d'exploitation (R-002)

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
 Les articles R.314-22, R314-51 et R.314-73 du Code de l'Action Sociale
 Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
 Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

DECIDE

- **D'APPROUVER** les propositions d'affectation des résultats pour chaque budget annexe ;
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts dans le cadre de l'exercice 2026 pour le budget annexe du Service d'Aide à Domicile ;
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts dans le cadre de l'exercice 2027 pour tous les autres budgets annexes.

Vote : 13
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT




Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/05/26
 et de la publication le 06/05/26